

Offre publique d'acquisition de Toyota Industries Corporation, Kariya-shi, Japon

portant sur toutes les actions nominatives de Uster Technologies SA, Uster, Suisse d'une valeur nominale de CHF 9.40 chacune en mains du public

Contexte

Le 8 novembre 2011, Toyota Industries Corporation, Kariya-shi, Japon («**Toyota**»), a procédé à une annonce préalable d'une offre volontaire («**Offre**») pour l'acquisition de toutes les actions nominatives de Uster Technologies SA, Uster, Suisse («**Uster**») d'une valeur nominale de CHF 9.40 chacune («**Action Uster**») en mains du public.

Dans le cadre de la présente Offre, Toyota offre maintenant CHF 44 nets par Action Uster.

Les actionnaires qui présentent leurs Actions Uster à l'acceptation recevront en outre, comme tous les actionnaires de Uster, un dividende de CHF 2.50 par Action Uster, provenant de réserves issues d'apports en capital, pour autant que l'assemblée générale de Uster du 12 avril 2012 approuve une proposition du conseil d'administration de Uster en ce sens. Toyota s'est engagée envers Uster à approuver, lors de l'assemblée générale de Uster du 12 avril 2012, avec l'ensemble des 4'258'377 Actions Uster qu'elle détient (correspondant à 50.34 % de toutes les Actions Uster), la proposition du conseil d'administration de Uster de payer sous forme de dividende le montant de CHF 2.50 par Action Uster provenant des réserves issues d'apports en capital.

Le 15 septembre 2011, Toyota a acquis de Alcide Limited, 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, une participation de 6 % dans Uster. Avec la participation dans Uster de 22.46 % que Toyota avait déjà acquise en 2009, Toyota détenait ainsi au 15 septembre 2011 2'407'600 Actions Uster, correspondant à 28.46 % du capital-actions et des droits de vote dans Uster. Le 7 novembre 2011, Toyota et Alcide Limited ont conclu un contrat de vente d'actions relatif à la vente de 1'850'777 Actions Uster supplémentaires, correspondant à 21.88 % des Actions Uster émises. Ce contrat de vente d'actions a été exécuté le 15 février 2012. Toyota dispose donc depuis le 15 février 2012 d'une participation de 50.34 % dans Uster. Par conséquent, Toyota a l'obligation, selon l'art. 32 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, de soumettre aux actionnaires de Uster une offre obligatoire. Du fait de la conclusion de ce contrat de vente, Uster et Toyota sont considérées comme personnes agissant de concert par rapport à l'Offre.

Par la publication de la présente Offre, Toyota remplit son obligation de soumettre une offre obligatoire aux actionnaires de Uster.

Le 20 février 2012, Toyota a conclu avec Uster une convention de transaction qui règle les modalités de cette Offre, respectivement de la reprise de Uster par Toyota. Dans ladite convention de transaction, Toyota s'est engagée à augmenter le prix offert, initialement fixé à CHF 38 (selon l'annonce préalable), à nouvellement CHF 44 nets par Action Uster, et le conseil d'administration de Uster s'est en contrepartie engagé à recommander aux actionnaires de Uster d'accepter l'Offre. Toyota a annoncé l'augmentation du prix offert par communiqué de presse le 21 février 2012.

La présente annonce d'offre ne constitue qu'un résumé du prospectus d'offre du 29 février

2012 («**Prospectus d'Offre**»). Le Prospectus d'Offre complet peut être obtenu rapidement et sans frais en langues allemande et française auprès de Nomura Bank (Switzerland) Ltd., Investment Banking Division, Kasernenstrasse 1, Postfach, 8021 Zürich (tél: +41 (0)44 295 74 84, fax: +41 (0)44 298 38 96, e-mail: Swiss-Prospectus@nomura.com), et est disponible sous: http://www.toyota-industries.com/news/2011/uster_technologies/confirm.html.

Objet de l'Offre

L'Offre, qui est soumise aux restrictions à l'Offre, porte sur toutes les Actions Uster en mains du public, y compris les Actions Uster émises sur la base d'instruments financiers jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire. L'Offre ne porte pas sur les Actions Uster détenues par Uster ou l'une de ses filiales.

Prix offert

Le prix offert s'élève à CHF 44 nets par Action nominative de Uster d'une valeur nominale de CHF 9.40, sous déduction du montant brut d'éventuels événements dilutifs relatifs à l'Action Uster.

Ne sont pas considérés comme événement dilutif, un dividende ou une distribution provenant de réserves issues d'apports en capital d'un montant de CHF 2.50 par Action Uster décidés par l'assemblée générale de Uster du 12 avril 2012.

Sont en revanche notamment considérés comme événements dilutifs, d'autres paiements de dividendes et distributions de tout genre, ainsi que l'émission, l'allocation ou encore l'exercice d'instruments financiers (tels que notamment des options ou des Restricted Stock Units), dans la mesure où ces instruments financiers ne sont pas entièrement divulgués dans le rapport de gestion 2011 de Uster. Le prix offert, majoré du dividende d'un montant de CHF 2.50 par Action Uster, correspond à une prime de 47.6 % par rapport au cours moyen de l'Action Uster calculé en fonction de la pondération des volumes s'élevant à CHF 31.50 durant les 60 jours de bourse précédant la publication de l'annonce préalable dans les médias électroniques en date du 8 novembre 2011.

Toyota s'est engagée envers Uster à approuver, lors de l'assemblée générale de Uster du 12 avril 2012, avec l'ensemble des 4'258'377 Actions Uster qu'elle détient (correspondant à 50.34 % de toutes les Actions Uster), la proposition du conseil d'administration de Uster de payer sous forme de dividende le montant de CHF 2.50 par Action Uster provenant des réserves issues d'apports en capital.

Délai de carence

Sous réserve d'une prolongation par la Commission des OPA, le délai de carence est de 10 jours de bourse à compter de la publication du Prospectus d'Offre, et durera donc vraisemblablement du 1er mars 2012 au 14 mars 2012. L'Offre ne peut être acceptée qu'après l'échéance de ce délai de carence.

Durée de l'Offre et délai supplémentaire

Avec la publication du présent Prospectus d'Offre le 29 février 2012, l'Offre d'acquisition restera vraisemblablement ouverte pendant 20

jours de bourse après l'échéance du délai de carence. L'Offre d'acquisition sera ainsi vraisemblablement ouverte à l'acceptation du 15 mars 2012 au 13 avril 2012, 16h00 HEC («**Durée de l'Offre**»). Toyota se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre.

Si l'Offre aboutit, le délai d'acceptation de l'Offre d'acquisition sera prolongé du délai supplémentaire («**Délai supplémentaire**») de 10 jours de bourse à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) (soit après publication du résultat intermédiaire définitif). Le Délai supplémentaire courra vraisemblablement du 20 avril 2012 au 4 mai 2012, 16h00 HEC.

Conditions

L'Offre est soumise à la condition suivante:

- Il n'est rendu ou émis aucune décision judiciaire, administrative ou autre ordre d'une autorité qui interdit ou déclare inadmissible cette Offre d'acquisition ou son exécution.

Toyota se réserve le droit de renoncer à cette condition, en tout ou en partie. La condition vaut jusqu'à l'exécution de l'Offre. Toyota se réserve le droit de révoquer l'Offre au cas où Toyota y serait autorisée en vertu de la condition.

Dispositif de la décision de la Commission des OPA

Le 28 février 2012, la Commission des OPA a rendu la décision suivante:

1. L'offre de Toyota Industries Corporation sur les actions nominatives de Uster Technologies AG est conforme à la loi sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995.
2. La présente décision sera publiée sur le site de la Commission des OPA le jour de la publication du prospectus.
3. L'émolument à charge de Toyota Industries Corporation est fixé à CHF 110'000.

Informations supplémentaires sous:

www.takeover.ch

Recommandation du conseil d'administration de Uster

Le comité indépendant du conseil d'administration de Uster, composé de Messieurs Zellweger, Mulady et Scott, a décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires de Uster d'accepter l'offre de Toyota.

Droits des actionnaires de Uster

L'Offre a fait l'objet d'une première décision de la Commission des OPA le 15 décembre 2011, qui a été publiée le 19 décembre 2011. Les actionnaires de Uster ont été rendus attentifs à leurs droits dans l'annonce «Report de la publication du prospectus d'offre de l'offre publique d'acquisition de Toyota Industries Corporation», publiée le 19 décembre 2011.

Aucun actionnaire de Uster qui détenait lors de l'annonce préalable, le 8 novembre 2011, au minimum 2 % des droits de vote de Uster, n'a requis d'obtenir la qualité de partie ou formé opposition contre la première décision de la Commission des OPA relative à l'Offre du 15 décembre 2011 dans un délai de cinq jours de bourse suivant la publication de la première décision de la Commission des OPA.

Droit applicable et for

L'Offre d'acquisition et tous les droits et obligations réciproques en découlant sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif est à Zurich Suisse.

Restrictions à l'Offre

En général

L'Offre décrite dans cet annonce d'offre n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou dans une juridiction dans lequel/laquelle une telle offre serait illicite ou violerait de toute autre manière une loi ou réglementation applicable, ou qui exigerait de la part de Toyota une modification des modalités ou conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, une requête supplémentaire auprès d'autorités étatiques, régulatrices ou judiciaires, ou des démarches additionnelles en rapport avec de telles autorités. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent pas être distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. De tels documents ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation dans Uster par des personnes dans ces Etats ou juridictions.

Notice to U.S. Holders

The public tender offer described in the pre-announcement, the offer prospectus, this notice and any other offering materials with respect to the public tender offer will not be made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of national securities exchange of, the United States of America (U.S.) and may only be accepted outside the U.S. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. The pre-announcement, the offer prospectus, this notice and any other offering materials with respect to the public tender offer must neither be distributed in nor sent to the U.S. and must not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of Uster Technologies Ltd., from anyone in the U.S. Toyota Industries Corporation is not soliciting the tender of securities of Uster Technologies Ltd. by any holder of such securities in the U.S. Securities of Uster Technologies Ltd. will not be accepted from holders of such securities in the U.S. Toyota Industries Corporation reserves the absolute right to reject any and all acceptances by them not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful.

Notice to United Kingdom Holders

In the United Kingdom, the offering documents in connection with the offer are being distributed only to and directed at solely (a) persons who have experience in matters relating to investments being investment professionals as defined in art. 19 (5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (the «**Order**») or (b) persons falling within art. 49 (2) (a) to (d) («high net worth companies, unincorporated associations, etc») of the Order or (c) other persons to whom they may lawfully be communicated under an exemption in the Order (all such persons together being referred to as «**relevant persons**»). Any person who is not a relevant person should not act or rely upon this document or any of its content. The offer referred to in the tender documents is not available, and will not be engaged in with persons that are not relevant persons.



Actions nominatives de Uster Technologies SA

Numéro de valeur	ISIN	Symbole ticker
3'433'153	CH0034331535	USTN

Lieu et date Zurich, le 29 février 2012

Conseiller financier et Banque mandatée

NOMURA